Archives parlementaires

Adresse de la commune de La Gorgue (Nord) qui donne connaissance à la Convention de ses dons patriotiques, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de La Gorgue (Nord) qui donne connaissance à la Convention de ses dons patriotiques, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 97-98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26293_t1_0097_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

27

La Société montagnarde de Foix (1) **annonce que Chaudron-Roussau a porté l'esprit public, dans le département de l'Ariège, au plus haut degré d'énergie révolutionnaire; elle demande qu'il y revienne pour achever la défaite de la malveillance, du fanatisme, et pour y démasquer tous les ennemis de la liberté et de l'égalité.**

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi de l'adresse au Comité de salut public (2).

[*Foix, s.d.*] (3).

« Représentans,

Les opérations du représentant du peuple Chaudron - Roussau dans le département de l'Ariège viennent de le mettre à la hauteur des départements les plus révolutionnaires : par elles le fanatisme est presque détruit, les intrigants écrasés, l'aristocratie et les malveillans terrassés; par elles les sans-culottes délivrés de toute entrave, pourront désormais se livrer aux mouvements révolutionnaires.

Mais, Citoyens représentans, la course rapide de votre collègue dans ces contrées ne lui a pas permis de généraliser ces mesures salutaires, des prêtres existent encore dans quelques cantons; ce reste de préjugés travaille le peuple, et la malveillance, quoiqu'expirante, emploie cette arme perfide pour nuire encore à la chose publique.

Les sans-culottes de la Société montagnarde de Foix, le comité de surveillance et la commune vous demandent, Citoyens représentans, que Chaudron-Roussau revienne dans le département de l'Ariège, pour y frapper les derniers coups contre la superstition, achever d'anéantir tous les ennemis de l'égalité et de la liberté, et y fortifier le caractère montagnard que le département a développé dans les circonstances les plus orageuses, et qui sera toujours la base de ses principes.

Ils vous invitent de nouveau, Citoyens représentans, de rester à votre poste jusqu'à l'extinction du dernier des tyrans ».

VIDAL *(présid.)*, MORLIÈRE *(secrét.)*, ANGLAR, SASSAUT, CHÊNE, LACOMBE.

28

La commune d'Epieds, département du Loiret, félicite la Convention sur son énergie, l'invite à faire tomber les têtes de tous les coupables, et à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Epieds, s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Il est tard pour vous féliciter sur votre courage et votre zèle à défendre les intérêts du peuple; mais il est toujours temps pour des citoyens qui ont sincèrement dans l'âme l'amour de la patrie. D'ailleurs nous sommes de la campagne, et nous n'avons pas la même facilité ni les mêmes moyens. Du reste, continuez à bien mériter de la patrie; déjouez toujours ainsi les complots; faites tomber les têtes des coupables et nous y applaudirons. Nous vous engageons de bon cœur à rester à votre poste jusqu'au parfait établissement de la République que nous avons juré de maintenir. C'est au milieu de la disette que nous renouvelons ce serment et que nous nous écrions avec les bons citoyens, vive la République ! vive la Montagne ! qui a sauvé la patrie. »

BARRAULT, GUÉRIN, LAINÉ, DAVIAU, GRINON, LEMAIRE, DABOUT, MÉGRET, DABOUT, POUSSE, DABOUT, CHAVIGNY, PILATTE, DOUBLIET, BOULEAU, MICHAU, TARDIF.

29

La commune de La Gorgue (2), **district d'Hazebrouck, écrit à la Convention qu'elle a fait passer aux ateliers d'armes 5,173 livres de divers métaux, 436 livres de fer, et au trésor public 150 marcs d'argent; elle invite la Convention à continuer ses travaux.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La Gorgue, 9 flor. II*] (4).

« Représentans du peuple,

La commune de la Gorgue, dont nous sommes membres et l'organe, pénétrés d'admiration pour vos sublimes travaux, vous invite à rester à votre poste afin que vous puissiez par vos mesures sages forcer les tyrans coalisés à vous demander une paix dont vous réglerez les conditions favorables à la cause de la liberté; nous travaillerons de notre côté pour vous seconder autant qu'il est en notre pouvoir.

Notre commune déteste les tyrans et s'est toujours montrée digne de la liberté qu'elle chérit; elle a fourni des contingents en bled même au-delà de ses forces avec zèle et exactitude; elle a fait plus, elle a excédé les réquisitions qui luy ont été faites en foin et pailles dont elle pouvait disposer.

Il y a longtemps que l'église de la commune ne sert qu'aux amis de la Raison et de la philosophie; ses cloches, à la réserve d'une, ont été coulées dans les fonderies de canon et ont produit avec les autres cuivres 5,173 livres de métal et 436 livres de ferrailles propres à porter la mort aux tyrans et à leurs esclaves.

Nos marmots d'argent appelés saints ont été mis en réquisition pour la monnaie; tous ces

(1) Ariège.
(2) *P.V.*, XXXVII, 32. *B^in*, 18 flor.; *J. Lois*, n° 586; *J. Matin*, n° 685.
(3) ADxvi 21 (doss. Ariège).
(4) *P.V.*, XXXVII, 32. *B^in*, 18 flor.

(1) C 302, pl. 1096, p. 6.
(2) Nord.
(3) *PV.*, XXXVII, 33. *B^in*, 18 flor. et 18 flor. (suppl^t).
(4) C 302, pl. 1083, p. 20.

ci-devants, avec les vieux hochets qui servaient à la parade du culte ont produit tant en vermeil qu'en argent 150 marcs, suivant les procès-verbaux qui constatent les envois; outre 100 marcs de galons d'or et d'argent dont les habillements de l'église qui sont vendus, étaient couverts.

Les dons de nos habitans pour les défenseurs de la patrie se sont élevés à 27 chemises, 19 paires de bas, 14 paires de souliers, 50 couvertes de laine, une grande quantité de charpie, et en 960 livres 13 s. 3 d. qui ont été répartis de suite en faveur de nos concitoyens qui sont aux frontières.

Nos jeunes républicains ont fait gratis 62 chemises, 1,500 paires de guêtres.

Nos habitans sont amis des loix révolutionnaires, elles sont exécutées ici avec promptitude et exactitude.

Continuez, Citoyens représentans, vos mesures sages et rigoureuses contre vos ennemis intérieurs et extérieurs; ça va, ça ira, vive la République !

C'est là notre cri de ralliement, notre devise. S. et F. »

LEROUX *(maire)*, DELANOY, LELEU, DELIGNIERRE, TRAISNEL, NOTTELLE, CLAUDOREZ, VANRISCOTTE, MOUTON *(off. municipaux)*.

30

Une députation de la Société populaire de Montereau (1), **admise à la barre, présente à la Convention nationale un cavalier armé et équipé, père de cinq enfans : aux dons que cette société a faits, elle ajoute 74 chemises, du linge, 2 paquets et sacs de charpie, 32 paires de souliers, une giberne, un baudrier, une paire de guêtres et un pistolet; elle présente en outre l'échantillon de 550 livres de salpêtre** (2).

L'orateur de la députation : Représentans,

Chargés de pouvoirs illimités du peuple souverain, vous avez créé un grand jury national militaire composé de 1,200 mille hommes, devant lequel la nature, injuriée depuis longtemps a accusé les rois, les tyrans, les despotes et tous les ennemis de la liberté.

La commune de Montereau s'est empressée de satisfaire à toutes les réquisitions prises au nom de la patrie; mais jaloux de contribuer plus particulièrement au prompt et entier anéantissement de la tyrannie, nous venons, sans consulter nos modiques fortunes, de monter, armer et équiper un cavalier; nous ajournons nos besoins à la paix; en est-il de plus indispensables que la liberté ! Nos bras et tout ce que nous possédons appartiennent à la République; nous regrettons tous de ne pouvoir partager les dangers de l'extérieur, mais nous surveillons l'intérieur avec un courage inébranlable et nous préparons avec zèle la foudre dont nos braves guerriers savent faire si bon usage. Déjà nous avons retiré de nos expériences sur la fabrication du salpêtre 550 livres dont nous vous présentons l'échantillon et notre atelier actuellement monté en produira incessamment de plus grandes quantités.

Dans le courant de nivôse dernier nous vous avons offert, Représentans, pour les défenseurs de la liberté 370 chemises, 60 paires de souliers, 90 paires de bas, 4 sacs de charpie, des cols, mouchoirs et autres menus effets.

Depuis nous avons fait et reçu quelques dons civiques; ils consistent en 74 chemises, 1 paquet de linge, 2 paquets et 2 sacs de charpie, 32 paires de souliers, une giberne et son ceinturon, un baudrier, une paire de guêtres et un pistolet; nous vous en faisons pareillement l'hommage.

Parmi ceux qui se sont présentés pour voler à la défense de la République, nous avons cru devoir confier nos intérêts à un père de famille de 5 enfans; nous lui avons fait de courts et simple adieux, les voici : pars et va vaincre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

31

Un député de la commune et Société populaire de Marnay (2) **félicite, en son nom, la Convention d'avoir mis à l'ordre du jour, à la place des factions terrassées, la justice, la probité, la victoire; il l'invite à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin** (3).

[*Marnay, s. d.*] (4).

« Citoyens représentants,

La commune et la Société populaire de Marnay, département de la Haute-Saône, m'ont chargé de porter dans votre sein, l'expression de leur reconnaissance, de vous féliciter sur l'héroïque fermeté avec laquelle vous avez déjoué les factions liberticides, aristocrates, contre-révolutionnaires, intrigants, corrupteurs, et corrompus; tous ces germes destructeurs, vous les avez extirpé du sein de la République pour mettre la justice et la probité à l'ordre du jour; vous y avez mis aussi la victoire. c'est votre génie qui inspire et dirige les légions invicibles qui vont terrasser les ennemis de la patrie; grâces immortelles vous soient rendus. Placés à l'extrémité de la République, nous applaudissons à vos glorieux travaux; nous les bénissons. La liberté ou la mort, telle est notre devise. Soyez innébranlables dans votre carrière; remplissez les destinées de la nation et les vôtres. Restez à votre poste jusqu'à la paix. Songez que vous aussi, vous êtes en réquisition pour le salut de la patrie, et qu'il faut qu'il soit invariablement assuré pour que vous puissiez renoncer de vos fonctions. »

CASEAU.

(1) Montereau-Faut-Yonne, Seine-et-Marne.
(2) *P.V.*, XXXVII, 33. *B*^{in}, 20 flor. (suppl^{t}).

(1) C 302, pl. 1083, p. 21, datée du 30 germ. et signée Richard, Garcet, Garcet, Garcet, Olivier, Pillemin, Giraud, Foucault et la Roche, Garnier, Champagne, Guirault, etc., P. 22 (cavalier).
(2) Hte-Saône.
(3) *P.V.*, XXXVII, 33. *B*^{in}, 20 flor.
(4) C 303, pl. 1110, p. 14.